

Si vous avez des difficultés à visualiser cet e-mail, [suivez ce lien](#)



Newsletter

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne - N°46 / Février 2024



Éclairage public : campagne ouverte pour les programmes 2025

Afin de planifier vos travaux 2025, le SDESM ouvre sa campagne de programmation annuelle à destination des collectivités adhérentes souhaitant se lancer dans des investissements pour améliorer l'efficacité énergétique.

Si vous souhaitez demander un accompagnement du SDESM pour votre projet, c'est donc le moment de nous en faire part, avec deux possibilités :

- 1. Votre collectivité souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDESM depuis la phase avant-projet sommaire jusqu'à la réception des travaux.***

Selon le [tableau de cofinancement](#), le SDESM réalisera les estimations financières, évaluera les montants des aides publiques et produira les études de faisabilité.

Grâce à la mutualisation des opérations, les entreprises du marché accord-cadre seront mises en concurrence. Par conséquent, l'offre de l'entreprise lauréate sera nécessairement inférieure à l'estimation chiffrée par le SDESM.

Pour les projets respectant notre [charte d'éclairage public](#), le SDESM est porteur de projets pour la recherche d'aides financières croisées auprès de partenaires publics, notamment le dispositif Fonds vert et l'appel à projets de la Région Île-de-France. Cet accompagnement a pour objectif de réduire le reste à charge des collectivités.

Date limite de réception du [coupon](#) : 30 juin 2024 pour la délégation de maîtrise d'ouvrage.

2. Votre collectivité souhaite garder la maîtrise d'ouvrage de ses travaux.

Selon le [tableau de cofinancement](#), le SDESM peut soutenir financièrement ces projets avec des aides définies par le comité syndical pour les communes pour lesquelles le SDESM perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité (ex. : TCCFE).

Les dossiers éligibles doivent respecter les règles énoncées dans la [charte d'éclairage public](#).

Date limite du dépôt de [demande de subvention](#) : 30 septembre 2024.

Attention ! Les lampes à décharge d'éclairage public ne seront plus en vente après 2027. Il est donc indispensable d'anticiper le remplacement par une technologie LED intelligente.

Optimisez votre action municipale avec arcOpole Pro

Le SDESM met à disposition des élus et agents des collectivités adhérentes un outil SIG en ligne dont les fonctionnalités de bases sont gratuites.

Découvrez notre [fiche d'information](#) dédiée au portail arcOpole Pro, l'outil essentiel pour consulter et visualiser les données géographiques importantes de votre territoire.

Optimisez votre action municipale avec ArcOpole

Découvrez l'outil essentiel pour consulter et visualiser les données géographiques importantes de votre territoire.

- CONSULTEZ VOS INFORMATIONS CADASTRALES**
 - Accédez gratuitement aux données cadastrales y compris les noms.
 - Visualisez les parcelles cadastrales.
 - Visualisez votre territoire cadastral sur la carte de votre commune.
- PRÉPAREZ L'AVANT-PROJET SOMMAIRE D'UNE OPÉRATION DE TRAVAUX**
 - Visualisez les zones d'habitat individuel pour vos opérations.
 - Accédez aux obligations réglementaires et optimisez la gestion de votre territoire.
- CONSULTEZ LES BESOINS ET LES PROJETS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE**
 - Visualisez les besoins de votre territoire à partir du SDESM.
 - Visualisez les besoins de votre territoire à partir du SDESM.
- EXPLOREZ LES CISEMENTS D'ÉNERGIES NATURELLES RENOUVELABLES OU DE RÉCUPÉRATION**
 - Accédez aux études d'opportunités faites sur votre territoire.
 - Visualisez les zones d'opportunités de récupération de chaleur.
 - Visualisez les zones d'opportunités de récupération de chaleur.
- ENRICHISSEZ LES DONNÉES TOPOGRAPHIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC D'ÉNERGIES NATURELLES RENOUVELABLES OU DE RÉCUPÉRATION**
 - Visualisez les données topographiques sur le domaine public d'énergies naturelles renouvelables ou de récupération.
 - Visualisez les données topographiques sur le domaine public d'énergies naturelles renouvelables ou de récupération.

Contactez-nous pour une démonstration personnalisée.

Jean-François Morel
Administrateur SIG
arg@seine-et-marne.fr

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

Fonds vert et rénovation des parcs d'éclairage public

Lancé il y a un an, le Fonds vert a été prolongé jusqu'en 2027 pour faciliter la transition écologique des collectivités.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « Fonds vert » vise à subventionner des projets locaux favorisant la **décarbonation** et les **économies d'énergie** dont les équipements d'éclairage public.

Les actions éligibles au fonds (aides à l'ingénierie ou à l'investissement) doivent contribuer à la protection de la **biodiversité**, la réduction de la **pollution lumineuse** (trame noire) et à la **sobriété énergétique**. En synthèse, elles doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Une rénovation accélérée du parc d'éclairage public ancien ayant plus de 25 ans ;
- Une réduction d'au moins 50% de la consommation énergétique en kW sur une année, par exemple avec l'emploi de technologie LED ou de détection de présence, l'extinction au cœur

de la nuit, la suppression de points lumineux ou le recours à des technologies utilisant des énergies renouvelables (alimentation à l'énergie solaire) ;

- Un éclairage maximum de 20 lux à la mise en service, et de 15 lux pour les espaces protégés ;
- Une température de couleur maximum de 2700 K et 2400 K dans les espaces protégés ;
- Le matériel utilisé doit porter un marquage CE ;
- Le projet doit intégrer l'impact carbone lié à la fabrication et au transport des luminaires jusqu'à leur lieu d'installation.

Destiné aux communes de moins de 10 000 habitants avec un **taux de subvention** plafonné, le [Fonds vert](#) ne pourra pas financer les projets au-delà de 20% de leur montant HT.



Rétrospective du contrôle au quotidien 2023

Le contrôle au quotidien, un service dédié aux communes pour signaler toute anomalies liées aux réseaux concédés à Enedis.

Ce service du SDESM permet de traiter toutes les signalisations qui émanent des communes ayant délégué les compétences électrique et gaz au syndicat, ou des agents du SDESM eux-mêmes.

En 2023, le service du contrôle des concessionnaires a traité **60 dossiers** et en a assuré le suivi pour le compte des communes. Ces dossiers concernent généralement la qualité de la fourniture électrique (coupures et microcoupures), la demande de renseignements (techniques et administratifs), le patrimoine électrique (câble, poteaux, coffrets, postes, etc.) et les réseaux gaz.



Cette année encore, les agents du service du contrôle des concessionnaires sont **à votre disposition** dans le cadre de cette démarche. Rien qu'en janvier 2024, le SDESM a d'ores et déjà ouvert 10 dossiers.

Contactez le service : controleduconcessionnaire@sdesm.fr

Le SDESM à votre rencontre... et à l'écoute de vos besoins

Jeudi 25 janvier, le SDESM était accueilli par la mairie de Coulommiers pour tenir une permanence hors les murs destinée aux élus et agents du territoire Coulommiers - Pays de Brie.

Suite à un premier essai en avril dernier sur le territoire de la Brie centrale, le SDESM a renouvelé son initiative de **permanence** hors les murs, démontrant ainsi son engagement à rester au plus proche de ses adhérents.

En présence de **Pascal Fournier**, 4ème vice-président du syndicat, les équipes du SDESM étaient présentes le temps d'un après-midi pour répondre aux questions, discuter de nos compétences, et évoquer les **réalisations** et **projets** en cours dans les différentes communes.

Un sincère merci à la commune de Coulommiers pour son accueil, ainsi qu'à tous les élus ayant participé à cette rencontre.



Ecoloustics : visite d'une classe de CM2 au SDESM

Lundi 15 janvier, le SDESM a eu le plaisir d'accueillir une classe de CM2 de l'école Paul Cézanne de Melun participant au concours Ecoloustics organisé par le SDESM et la FNCCR.

Venus visiter notre bâtiment **BEPOS** (Bâtiment à Énergie POSitive), les 23 élèves présents ont fait preuve de curiosité et d'enthousiasme, et nos équipes étaient ravies de les accompagner dans la découverte des enjeux cruciaux de la transition énergétique.

La visite a ainsi permis aux élèves de comprendre comment notre bâtiment utilise des technologies innovantes pour **produire plus d'énergie qu'il n'en consomme**, contribuant ainsi à la préservation de notre planète.

Une première approche concrète de la **transition énergétique** avant de travailler le sujet en

profondeur sur les bancs de l'école ! Ces prochains jours, la classe travaillera dans le but de produire un support détaillant l'utilisation de l'énergie à l'échelle de son territoire et les solutions possibles pour mieux la produire et la distribuer. Bande dessinée, journal, reportage, court-métrage, maquette, jeu, site web... Les 3 meilleurs projets seront récompensés au niveau départemental en avril, et le plus original et novateur sera soumis à un **jury national**.

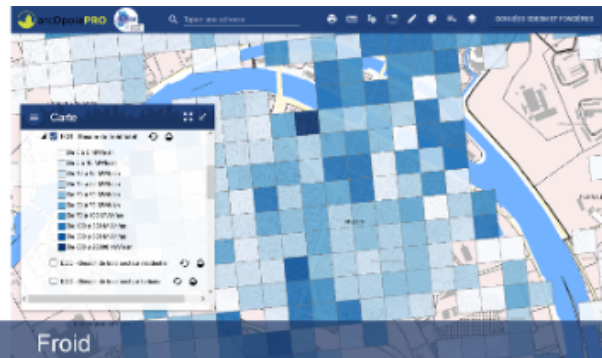
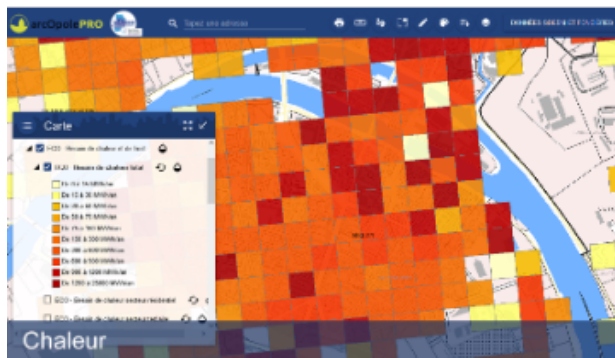


Les besoins de chaleur et de froid dans le portail en ligne SIG

Le portail en ligne arcOpole Pro du SDESM intègre désormais une analyse nationale réalisée par le Cerema à une échelle détaillée, sur les secteurs tertiaire et résidentiel.

Si vous vous interrogez sur l'opportunité de construire ou de développer un **réseau de chaleur ou de froid** sur votre territoire, vous trouverez de nouveaux éléments de réponse dans le portail en ligne arcOpole Pro. Outre le tracé et les caractéristiques des conduites des réseaux de chaleur en fonctionnement, donnée nationale FCU, basée sur l'enquête annuelle 2021, déjà intégrée au portail, vous pouvez désormais consulter l'étude réalisée en 2023 par le **Cerema**. Cette analyse vous donne le **nombre de MW/h consommés** annuellement, toute énergie confondue, pour les trois usages différenciés : chauffage, eau chaude sanitaire et rafraîchissement (comme la climatisation), dans les logements et dans l'activité tertiaire. Le tout à une maille fine infra-quartier grâce à un quadrillage de 100m sur 100m.

Plus d'information par courriel à sig@sdesm.fr



Focus sur un projet d'enfouissement sur la commune de Moncourt-Fromonville - rue de Grez

Ce projet d'enfouissement des réseaux a été réalisé sur le territoire du Pays de Nemours, Gâtinais et Moret. Le réseau enfoui représente 200 mètres linéaires pour un coût total de 161 000 € TTC.



Les rendez-vous à ne pas manquer !



Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne
1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette
Tél. 01 64 79 74 75 - sdesm.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)